

PRIX « JEUNE CHERCHEUR » des Journées Internationales du Risque 2018

Le Jury de l'AURA composé de Françoise GUILBOT, Nicole GUILLON et Jean-Octave DUPONT (association AURA) a pu examiner les trois rapports qui lui étaient soumis.

L'approche opérationnelle des propositions à court et moyen terme, le caractère innovant, les qualités d'ouverture d'esprit, d'initiative et de responsabilité, une présentation appréhendant clairement le sujet, des conclusions réalisant une bonne synthèse des travaux effectués et une prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale étaient les critères de sélection et

d'analyse des travaux présentés.

Le lauréat est Clément CASSAGNE pour son article intitulé « Réglementation du secteur de l'assurance et financement de l'économie : vers un recalibrage de la gouvernance prudentielle européenne en faveur des investissements de long terme. » Cette étude, très technique, **examine les pistes d'évolution nécessaires de nature à répondre à la fois aux exigences de sécurité financière mais aussi aux objectifs européens de développement économique.** Elle met en lumière les exigences



d'uniformisation mondiale de solvabilité des entreprises et de leur respect par les ETATS, dont la première puissance économique mondiale (USA) vient de s'affranchir pour ses établissements bancaires !

Vous pouvez voir le podcast de sa présentation sur la chaîne YouTube TV IRIAF.

Cette étude qui précise de possibles évolutions, avec des développements concrets permettant de mieux servir l'investissement professionnel a été primée par un prix de 500 euros.



LA LETTRE DE L'IRIAF

Institut des Risques Industriels

Assurantiers et Financiers

N°33 - Juillet 2018

Cette 33^e Lettre de l'IRIAF est un **numéro spécial Journées Internationales du Risque 2018**. Elle relate cette manifestation scientifique axée sur le Risque en donnant la parole à Bernard SINCLAIR-DESGAGNÉ et en présentant Pierre PICARD, **conférenciers invités**, en synthétisant une **session de travail** en économie du risque, en distinguant Clément CASSAGNE lauréat du **prix AURA du jeune chercheur** et en revenant sur l'enrichissante visite du Pôle d'Expertise du Risque **CALYXIS**. Des scientifiques de grande qualité à Niort, les 20 et 21 juin 2018, ont pu échanger sur leurs travaux et apprécier l'accueil de l'IRIAF et du territoire niortais. Des travaux sélectionnés seront soumis à publication dans un prochain numéro de la **Revue Française d'Économie**. Vous pouvez aussi retrouver la présentation de travaux sur notre chaîne YouTube **TV IRIAF**.

Ce colloque est organisé tous les deux ans en collaboration avec le laboratoire de recherche des économistes de l'Université de Poitiers, le **Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière (CRIEF)**. Nous ne pouvons « boucler » ce numéro spécial sans exprimer toute notre gratitude et notre amitié à **Louis ECKHOUDT**, parrain des JIR, qui n'a pu être parmi nous cette année.



NUMÉRO SPÉCIAL JIR 2018

3 QUESTIONS À BERNARD SINCLAIR-DESGAGNÉ

Professeur à HEC Montréal, titulaire de la Chaire d'économie de l'environnement et de gouvernance mondiale et invité aux JIR 2018, il a animé la conférence « De l'usage des 'approximations' dans l'étude du risque et de l'incertain ».

Quels sont vos principales problématiques de recherche ?

Mes principales problématiques de recherche se situent à l'intersection de la gestion du risque et de la responsabilité sociale et environnementale des firmes. Par exemple, je m'intéresse aux moyens dont disposent les entreprises pour se conformer aux réglementations, normes et standards dictés (formellement) par les organismes réglementaires ou (informellement) par la société en général. J'utilise pour ce faire les outils et cadres de pensée de la théorie de la décision et de la théorie des incitations.

premier au second. Dans la même veine, on reproche à la théorie des incitations de proposer des contrats que personne n'observe en pratique. Ma conférence portait donc sur de nouvelles techniques, précises et rigoureuses, d'approximation des concepts purs proposés récemment dans la littérature académique, qui augmentent la portée empirique et pratique de la théorie sans toutefois l'affaiblir ou la diluer.

Quelles sont les principales applications « concrètes » de ce travail ?

Dans un article récent coécrit avec Sandrine Spaeter, par exemple, nous invoquons une

Quel a été le sujet de votre conférence ?

Les entreprises évoluent dans un contexte riche et complexe sur lequel les formes fonctionnelles et concepts « purs » de la théorie ont souvent peu de prise. On a ainsi pu constater que les notions standards de dominance stochastique ne permettaient parfois pas de trancher entre deux choix de portefeuille A et B, alors que tout le monde (ou presque) préférerait le

notion mathématique relativement récente : la « concavité approximative ». Ceci nous permet de considérer pour la première fois les divers items d'un contrat concret d'incitation (bonus, actions, stock options, etc.). Nous répondons, ce faisant, à une critique majeure et justifiée de la théorie des incitations, à l'effet que ses propositions sont difficilement testables ou utilisables.



Présidente de l'IRIAF, et aussi Directrice de Calyxis, Catherine SZTAL-KUTAZ, a ouvert les JIR 2018 et a accueilli les congressistes lors de la visite du laboratoire d'usage de Calyxis.

Calyxis est un centre de recherches appliquées et d'expertises dans le domaine des risques du quotidien. Ce centre est positionné sur toute la filière de prévention : de la recherche fondamentale à l'information du grand public en passant par l'observation, l'expertise, la formation et la certification.

Ce pôle d'expertise du risque entretient depuis sa création des liens forts et soutenus avec l'Université de Poitiers, et en particulier avec les laboratoires de recherche qui y sont rattachés. Ainsi, plusieurs chercheurs ont soutenu leur thèse de doctorat en contrat CIFRE.

A titre d'exemple, les laboratoires Pprime et CeRCA ont développé des travaux de recherche sur l'incendie dans l'habitat individuel et sur l'approche ergonomique de l'évaluation d'objets.

Actuellement, des recherches doctorales sont en cours avec une thèse sur l'évaluation économique et financière des Accidents de la Vie Courante avec le CRIEF accompagnées par des enseignants chercheurs de l'IRIAF.

DIRECTEUR PUBLICATION :

Jean-Marc BASCANS

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Marc BASCANS, Liliane BONNAL, Marc-Hubert DEPRET, Henri LOUBERGÉ, Alain MOUSSEAU

MAQUETTE :

MALICE CONSEIL

ILLUSTRATIONS :

Diana CHEUNG, Alain MOUSSEAU

IMPRESSION :

MEGATOP

ISSN :

1770-9202 – Dépôt : Déc. 2004

Contact de l'IRIAF : 11 rue Archimède - Pôle Universitaire de Niort - 79000 NIORT

Filière Statistique en Assurance et Santé

Mail : iriaf-sas@univ-poitiers.fr - Tél : +33(0) 5 49 28 55 35

Filière Gestion des Risques

Mail : iriaf-gdr@univ-poitiers.fr - Tél : +33(0) 5 49 24 94 88

<http://iriaf.univ-poitiers.fr>



Parole à Liliane BONNAL, Directrice du laboratoire de recherche CRIEF

C'est tout naturellement que le laboratoire CRIEF co-organise les JIR et cette 4^e édition. D'une part, nous sommes le laboratoire de recherche qui rassemble l'ensemble des chercheurs économistes de l'Université de Poitiers. Les recherches menées au sein de notre laboratoire **s'articulent autour de la thématique « risque et vulnérabilité(s) » et se décomposent en 3 axes :**

« monnaie, banque et finance », « géographie de l'innovation, territoire, travail » et « santé ».

D'autre part, du fait de nos conventions recherche avec la Région Nouvelle-Aquitaine, nous participons activement aux programmes

« Impacts économique, social et sanitaire des accidents de la vie courante en région Nouvelle Aquitaine » et **« Bank Governance, Financial Stability and Macroeconomic Performance »**.

Plusieurs sessions des JIR 2018 étaient dédiées à ces programmes.



ANALYSE ÉCONOMIE DU RISQUE, DIVERSES APPLICATIONS.

SESSION « ÉCONOMIE DU RISQUE » PRÉSIDIÉE PAR HENRI LOUBERGÉ, À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ SUR TV IRIAF.



Lors du premier travail présenté, David CRAINICH s'interroge sur la pertinence des programmes d'incitations financières liés à la santé, par exemple lutte contre le tabagisme et l'obésité⁽¹⁾.

Ces programmes fournissent des résultats mitigés, avec des effets positifs à court terme non confirmés à long terme, après la fin du programme.

En théorie économique, cela peut s'expliquer par le fait que la richesse et la qualité de vie sont des arguments complémentaires dans la fonction d'utilité de l'individu. Ce dernier fournit un effort à court terme pour acquérir un revenu supplémentaire, mais relâche son effort après la fin du programme pour accroître sa qualité de vie.

Pierre PICARD et Reda ABOUTADJINE montrent, dans le deuxième article présenté⁽²⁾, que l'audit des sinistres par un assureur sert aussi à acquérir de l'information sur les sinistres et le comportement des assurés. Plus la relation est longue et plus il est avantageux de pratiquer des audits systématiques en début de période, même lorsque leur coût dépasse leur bénéfice immédiat.

Stéphane COUTURE, en collaboration avec Patrice LOISEL et Marielle BRUNETTE, s'intéresse à l'économie forestière en présence d'un risque de tempête⁽³⁾.

Ce travail pose la question des stratégies optimales de transfert des



David CRAINICH



Reda ABOUTADJINE



Caroline ORSET



Stéphane COUTURE

risques (assurance) et de réduction des risques (rotation des peuplements) dans ces conditions de risque de tempête. Ils démontrent que les deux stratégies sont substituables – la rotation des peuplements diminuant l'intérêt de l'assurance – et qu'il peut être optimal de renoncer complètement à l'assurance.

Enfin, dans un article⁽⁴⁾ en collaboration avec Julien JACOBS, Caroline ORSET propose un modèle d'interaction entre une firme qui met sur le marché un produit potentiellement dangereux et l'autorité publique. La firme doit obtenir de cette dernière une autorisation de mise du produit sur le marché et peut ensuite être exposée à des poursuites judiciaires si le produit provoque des dommages à la santé et/ou à l'environnement.

La firme peut procéder à des recherches pour mieux évaluer la nocivité potentielle du produit. Elle peut aussi biaiser l'information en fournissant au régulateur des résultats positifs et en taisant les résultats négatifs. Mais ce comportement peut se retourner contre elle, en l'exposant à des indemnités plus lourdes et à des condamnations au pénal.

L'article propose un modèle pour analyser comment le système judiciaire peut inciter la firme à rechercher de l'information plus précise sur la dangerosité éventuelle de son produit et à communiquer cette information en toute transparence.

Pierre PICARD, Professeur à l'École Polytechnique

PIERRE PICARD, EN COOPÉRATION AVEC JEAN-MARC BOURGEON, DONNE SON AVIS SUR LE RÔLE DU DROIT DE L'ASSURANCE QUAND LES CONTRATS SONT INCOMPLETS.

Dans la plupart des polices d'assurance, le montant de l'indemnité payée ne dépend ni des conditions dans lesquelles l'assuré a eu un certain comportement, ni des circonstances de la perte subie.

Il n'est alors pas possible, dans un contexte d'aléa moral, d'inciter à un bon comportement, en conditionnant l'indemnité sur les circonstances de l'accident, sauf dans les cas particuliers où elles font l'objet d'une exclusion dans le contrat. Ces circonstances peuvent néanmoins fournir des informations, partielles mais utiles, sur les risques que l'assuré a pris. Le droit de l'assurance apparaît alors comme un substitut à cette incomplétude des contrats, en autorisant l'assureur à réduire ou annuler les indemnités lorsque les

circonstances de la perte, après vérification, fournissent une information suffisamment convaincante (en un sens statistique) sur le fait que l'assuré n'a pas respecté les normes de comportement requises. Dans ce contexte, faire reposer la charge de la preuve sur l'assuré permet de réduire les coûts de vérification de l'assureur. Simultanément, l'assureur doit lui-même être encadré par le risque de subir des pénalités pour mauvaise foi, afin de limiter tout risque d'attitude opportuniste de sa part.



1 - Effets des préférences relatives à la richesse et à la qualité de vie sur la réussite des incitations financières à la réalisation d'objectifs de santé.

2 - Should I stalk or should I go? Early auditing and long relationships in insurance.

3 - Insurance and forest rotation decisions under storm risk.

4 - Innovation, information, lobby and tort law under uncertainty.